

Saint-Etienne, le vendredi 28 juillet 2017

**AUX RIVERAINS DE
SAINT-MARTIN-LA PLAINE**



Objet : Mise en place de bacs tri sélectif individuels sur votre commune
Pièce jointe : formulaire de mise en place des bacs

Madame, Monsieur,

Afin d'améliorer le confort de chacun, et également les conditions de travail des agents de collecte, la Mairie de Saint-Martin-la-Plaine et Saint-Etienne Métropole ont le plaisir de vous informer que la collecte des emballages recyclables pourrait être assurée en **bacs individuels** dans votre quartier à compter de **décembre 2017**.

Afin de recueillir les informations nécessaires au dimensionnement des bacs et s'assurer des possibilités de remisage, nous vous remercions de nous **retourner le « formulaire de mise en place des bacs » ci-joint**.

La livraison de ces bacs se fera ensuite à compter du 4 décembre 2017 jusqu'à fin février 2018.

Afin que cette opération constitue une réelle amélioration de notre cadre de vie à tous, je vous précise les règles de bon fonctionnement suivantes :

- Les bacs sont mis à disposition gratuitement par Saint-Etienne Métropole et restent la propriété de la Communauté Urbaine. Si vous déménagez, vous ne devez donc pas déplacer votre bac qui restera attaché à l'adresse.
- L'entretien du bac, et en particulier son lavage régulier, sont à votre charge. En revanche, en cas de dégradation du bac, vous pouvez contacter Saint-Etienne Métropole au **Numéro InfosDéchets 0 800 882 735** (appel gratuit depuis un poste fixe) afin de déclencher la réparation des bacs ou le changement de contenance.
- Vos bacs devront être présentés devant votre domicile uniquement les jours de collecte (sortie autorisée la veille après 19h00) et remisés dans votre partie privative après la collecte. Nous vous remercions par avance de ne pas les laisser encombrer les trottoirs plus que nécessaire.
- Les bacs seront livrés en substitution des sacs utilisés jusqu'à présent. La distribution des sacs ne sera donc plus assurée.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Éric BERLIVET
Le Vice-Président en charge de la Collecte
des Ordures Ménagères, du Tri Sélectif
et du Traitement des déchets



Christian FAYOLLE
Le Maire de la commune

